



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

**Séance du 13 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : 24

Date de la convocation : 07 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

**L'an deux mille vingt-six et le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire**

**Etaient présents : Mmes et MM S. COLLILIEUX – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints  
T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON –  
O. HOUILLOIN – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. MOLNAR –  
S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – S. FASQUELLE**

**Pouvoirs : B. PY donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. FAIVRE donne pouvoir à G. BRIOT –  
M. METTAVANT donne pouvoir à M. DUPATY – C. COUDEREAU donne pouvoir à  
S. FASQUELLE**

**Excusée : K. LIONNET**

**Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance**

**DCM 2026/04/21**

**CFU budget général**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Champagney ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas recevoir une procuration de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Mme Marie-Claire FAIVRE a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Stéphane COLLILIEUX, président désigné pour la séance.

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER**  
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 070-217001205-20260223-2025\_CFU\_31600-BF

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 544 802.00 €	3 105 918.41 €	5 650 720.41 €
	Recettes réalisées	1 363 782.33 €	3 144 183.75 €	4 507 966.08 €
	Restes à réaliser	14 334.98 €	0.00 €	14 334.98 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 338 618.83 €	3 868 776.00 €	6 207 394.83 €
	Dépenses réalisées	1 579 769.82 €	2 692 813.70 €	4 272 583.52 €
	Restes à réaliser	350 048.13 €	0.00 €	350 048.13 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-215 987.49 €	451 370.05 €	235 382.56 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-206 183.17 €	762 857.59 €	556 674.42 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-422 170.66 €	1 214 227.64 €	792 056.98 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-335 713.15 €	0.00 €	-335 713.15 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-757 883.81 €	1 214 227.64 €	456 343.83 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, par 20 voix Pour, 2 abstentions S. FASQUELLE et C. COUDEREAU (procuration à S. FASQUELLE), Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget général de la commune de Champagny

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Président de Séance  
Stéphane COLLILIEUX

